



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat Général

Direction des Ressources Humaines

Paris, le 9 JUIN 2009

Service de la Gestion du Personnel

Département des Etudes, des Rémunérations  
et de la Réglementation

Bureau de la politique de rémunération  
SG/DRH/SGP/ERR2

Monsieur le Secrétaire général,

Je vous prie de trouver ci-joint, sous la forme d'un tableau de synthèse accompagné d'une note explicative, le projet catégoriel 2009 tel qu'il a été présenté à l'occasion de la réunion plénière du 10 avril dernier.

La définition de ce projet avait au préalable fait l'objet d'un échange lors d'une réunion de travail le 31 mars 2009, au cours de laquelle vous aviez formulé un certain nombre d'observations. J'ai pu faire évoluer le projet, dans le cadre contraint des crédits accordés au titre des mesures catégorielles 2009, notamment en faveur des agents de catégories B et C de la filière administrative.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur des ressources humaines

Jean-Claude RUYSSCHAERT

Monsieur Jean HEDOU  
secrétaire général de la FEETS-FO  
46 rue des Petites Ecuries  
75010 PARIS

Présent  
pour  
l'avenir

**catégoriel 2009**

Les crédits dédiés aux mesures catégorielles 2009 sont composés de deux enveloppes. La première, enveloppe catégorielle classique, s'élève à **25,60M€**. Elle est composée de **12,71 M€** accordés au titre des économies d'emploi et de **12,89M€** consacrés au rapprochement avec le ministère de l'agriculture.

Une deuxième enveloppe de **6M€** a vocation à financer les mesures liées aux évolutions législatives et réglementaires en matière de travaux supplémentaires.

Pour mémoire, je vous rappelle que l'enveloppe catégorielle 2008 s'élevait à 15,5 M€.

Les grands axes du projet catégoriel 2009 sont les suivants :

**1. Enveloppe catégorielle classique (25,6M€)**

11,5 M€ , soit près de 45% de l'enveloppe, sont dédiés à la poursuite de mesures engagées antérieurement. Les « coups partis » les plus importants en volume sont liés aux engagements pris lors des protocoles DIR et VN (4,26M€), au plan quadriennal de revalorisation des attachés (1,16M€) et à l'extension du complément ex-NBI géographique (0,73M€).

- **Rapprochement avec le MAP (12,89M€)** : La réduction du nombre de zones géographiques de l'indemnité spécifique de service (ISS), dont le coût s'élève à 6,56M€, permet un rapprochement avec les régimes indemnitaires du ministère de l'agriculture.

Plusieurs mesures de revalorisation indemnitaire vont également dans ce sens. Il s'agit notamment du plan quadriennal précité de revalorisation des attachés, de la revalorisation indemnitaire de 130€ pour les B administratifs (1,04M€) et de 90 € pour les C administratifs (1,25M€).

- **Retours sur économies d'emplois (12,71M€)** : Parmi les mesures les plus significatives figurent l'extension du complément ex-NBI géographique précité aux B administratifs (hors IPCSR) et la revalorisation du « SMIC OPA » pour 0,6 M€.

**2. Enveloppe relative aux travaux supplémentaires (6M€)**

Cette enveloppe est principalement dédiée aux réformes de l'indemnité de sujétion horaire (ISH) et de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS). Plus de 90% des crédits sont consacrés aux « coups partis », au titre des engagements pris sur l'ISH lors des protocoles DIR et VN ainsi que sur l'octroi aux IPCSR de 120 000 vacations supplémentaires.

Concernant les mesures nouvelles, une provision de 0,41 M € est prévue pour mettre en oeuvre une réforme des taux de week-end et jours fériés de l'ISH.

Mesures catégorielles 2009 - Répartition enveloppe

Catégoriel	25,60
Économie d'emplois	12,71
Rapprochement agriculture	12,89

		Nb d'agents concernés	Mesure	Coût en k€	Texte à prendre
A	AC	114	Revalorisation du régime indemnitaire	300	Circulaire
	Attachés	140	Attribution de 40 points NBI pour 140 CAE	363	Circulaire
		2530	Plan quadriennal de revalorisation RI	1 165	Circulaire
	IDTPE	20	transformation de 20 emplois d'ICTPE 2 en ICTPE 1	80	
	DR/CR	67	Revalorisation du RI : 3490€/CR et 5400€/DR	230	
	AAF/PEM/OCTAMM		Réforme statut militaire	715	
	RIL A	20	Revalorisation RI de 1000 € par agent	20	Circulaire
	Agents INSEE	114	Revalorisation du régime indemnitaire	191	
			<b>Sous-total coups partis</b>	<b>3 064</b>	
	IPC/IGREF	100	Fusion des corps : reclassement des ICGREF et des IGGREF en poste au MEEDDAT dans les futurs grades d'ICPEF et d'IGPEF	20	Statut+Décret+Arrêté
	IGE		Revalorisation du RI des IGE	58	Circulaire
			Création de 3 échelons	17	Décret
	PTEM/IAM	223	Taux pro/pro	9	Arrêté
	RIN	74	Alignement grille attachés (IB 12 <sup>ème</sup> éch 1 <sup>ère</sup> cat.)	65	Décision
		320	Revalorisation du RI de 1000€/agent	320	Circulaire
OP et adjoints	190	Mise en place du régime indemnitaire	105	Circulaire	
		Taux pro/pro et repyramidage	23	Arrêté	
Lycées maritimes intendants	5	Revalorisation du régime indemnitaire de 1000€/agent	5	Avenant	
DREAL	8	Emploi – régime indemnitaire : Provision	50	Décret+Arrêté	
		<b>Sous-total mesures nouvelles</b>	<b>672</b>		
<b>Total catégorie A</b>				<b>3 736</b>	
B	CTRL (1er niveau) en DIR	350	1 point d'ISS supplémentaire	120	
	B administratifs (hors IPCSR)	3770	Extension du complément ex-NBI géographique	754	Circulaire
			<b>Sous-total coups partis</b>	<b>874</b>	
	B administratifs (hors IPCSR)	8000	Revalorisation RI de 130€ par agent	1 040	Circulaire
	IPCSR	1300	Refonte de la PSR. En moyenne 130€/agent	169	Circulaire
	CAM surv. ostré.	42	Revalorisation du régime indemnitaire de 200€/mois par agent	101	Décret+Arrêté
	CTRL (1er niveau)	3050	Coefficient de grade à 8	544	Décret
TSE (1er niveau)	4800	Coefficient de grade à 12	856	Décret	
		<b>Sous-total mesures nouvelles</b>	<b>2 710</b>		
<b>Total Catégorie B</b>				<b>3 584</b>	
C	Adj. Administratifs	170	Transformation emplois de C en B	333	
	C administratifs		Extension du complément ex-NBI géographique	734	Circulaire
	Adjoints techniques	5	Création de 5 emplois fonctionnels	10	
	Agents/CEE DIR		PTETE CIGT des DIR tranche 2009	106	
			PTETE CEI des DIR : tranche 2008 à engager 500K€ et tranche 2009 : 1607k€	2 108	
	Agents/CEE SN		PTETE des SN	1 870	
	OPA	1500	Prime exceptionnelle de 220€/agent non exécutée en 2008	150	
			Revalorisation CIGT des DIR	175	
			Revalorisation prime métier	2 270	Arrêté
			<b>Sous-total coups partis</b>	<b>7 756</b>	
	Adj. Administratifs, syndicats des gens de mer	13950	Revalorisation RI de 90 €/agent	1 256	Circulaire
	Dessinateurs	2870	Complément indemnitaire de 100€	287	Circulaire
	Experts techniques	423	Complément indemnitaire de 100€	42,3	Circulaire
	Adjoints techniques	700	Revalorisation RI de 90€/agent	63	Circulaire

## Mesures catégorielles 2009 - Répartition enveloppe

	Marins		Fusion des grilles et indemnitaire	40	Décret+Arrêté
	Lycées maritimes Adj techniques	30	Alignement du RI sur les AT du MAP en lycées agricoles 500€/agent	15	Circulaire
	Personnel d'exploitation hors DIR OPA	1000	Revalorisation RI de 100€ Revalorisation pied de corps	100 600	Arrêté Arrêté
	Berkani	50	Promos au titre de 2009 : reclassement de l'échelle 3 à l'échelle 4 (environ 6 points d'INM par agent)	14	Circulaire
		55	Revalorisation prime : 240€/agent	13	Circulaire+avenant
	Lycées maritimes surveillants	5	Revalorisation du régime indemnitaire de 200€/agent	1	Avenant
			<b>Sous-total mesures nouvelles</b>	<b>2 431</b>	
<b>Total catégorie C</b>				<b>10 187</b>	

Mesures transversales	Agents MAP B et C	321	Prime exceptionnelle 175 €	56	
			<b>Sous-total coups partis</b>	<b>56</b>	
	Mesures ISS	Ensemble de la filière technique	Augmentation de 1% du point ISS	1 392	Arrêté
	RIL B et C	200	Diminution du nombre de coefficients géographiques : 3 coefficients : 1,00 - 1,10 et 1,20 sauf DIRO, DDE(A) 22,29,41,73,74 = coefficient de 1,05 DDEA 60 = coefficient de 1,15 Revalorisation RI de 200 € par agent	6 560 40	Arrêté Circulaire
			<b>Sous-total mesures nouvelles</b>	<b>7 992</b>	
<b>Total mesures transversales</b>				<b>8 048</b>	

<b>TOTAL CATEGORIEL</b>	<b>25 555</b>
-------------------------	---------------

Évolutions IHTS et ISH	6,00
------------------------	------

A	IPCSR	1300	Vacations supplémentaires (120 000)	1 380	Circulaire
B	Agents/CEE		ISH (taux nuit) en DIR : augmentation du taux de 30% à 50% (2008) puis de 50% à 70% (2009)	2 000	
C			ISH (taux nuit) en SN	2 200	
			<b>Sous-total coups partis</b>	<b>5 580</b>	
A	IAM	170	Contrôle des navires le week-end	10	Décret+Arrêté
C			ISH (taux week-end et férié) en DIR	410	Décret
			<b>Sous-total mesures nouvelles</b>	<b>420</b>	
<b>Total évolutions IHTS et ISH</b>				<b>6 000</b>	